

RENÉ RÉMOND

J'ose espérer que mes confrères de l'Académie ne m'en voudront pas si j'use de l'invitation de notre président à revenir à la généralité du problème posé par la mondialisation pour prolonger sur un ou deux points les perspectives ouvertes par Louis Sabourin. Je le ferai, en historien dont c'est le propre d'apprecier la singularité d'une situation, de discerner la nouveauté d'un moment et de les inscrire dans une perspective à long terme afin de pouvoir déchiffrer le sens de l'évolution et peut-être d'anticiper sur l'avenir.

Appliquée au phénomène qui retient notre attention, cette démarche a pour premier effet de rappeler qu'il n'est pas absolument neuf. Sans remonter à l'Antiquité et à la *pax Romana* dont la référence faite par un académicien à Polybe nous rappelait une première ébauche du monde connu alors, la mondialisation date des grandes découvertes; les fractions séparées de l'humanité qui s'ignoraient jusque là sont alors entrées en communication les unes avec les autres. Depuis, les relations intercontinentales n'ont cessé de se resserrer, de se développer, généralement dans le cadre de rapports inégaux juridiquement et politiquement. Et cependant la mondialisation actuelle présente bien des caractères absolument inédits. Il n'y a pas seulement amplification du phénomène et accélération du mouvement.

Il y a un trait radicalement neuf: l'abolition de la relation traditionnelle entre l'espace et le temps. De tout temps la distance interposait dans les rapports entre les peuples et les continents des délais. La révolution qui a bouleversé la technologie des communications a supprimé les distances, contracté les temps et comme effacé l'espace. Désormais l'humanité tout entière vit dans l'instantanéité et la simultanéité. Tel est le fait majeur qui caractérise aujourd'hui cet âge de la mondialisation.

Ses effets sont multiples et de toute nature. Il met en contact direct les différents segments de notre humanité. En se côtoyant, ils se découvrent différents; sans doute le savaient-ils intellectuellement, mais c'est autre chose de le vivre concrètement. Ils prennent conscience de leur singularité: ils inclinent à en faire le principe de leur identité. Ils refusent que la mondialisation engendre l'uniformité. La mondialisation explique le surgissement ou, le raidissement des particularismes. Les deux faits sont corrélatifs.

Du même mouvement, les peuples prennent une conscience plus vive des inégalités: ce qui était naguère toléré parce que la distance interposait comme un écran devient insupportable et exaspère les tensions. La mondialisation accroît l'interdépendance mais, comme les partenaires ne sont pas égaux, elle instaure des rapports de dépendance des faibles par rapport aux forts en l'absence de rapports de droit.

Phénomène global, la mondialisation ne concerne pas seulement géographiquement la planète entière; elle affecte aussi tous les secteurs de l'activité des hommes et pas seulement, comme le suggère parfois une vision réductrice et polémique, la seule dimension économique. Mais entre les avancées de la mondialisation dans les différentes directions, il y a d'importants décalages de temps. Ainsi la mondialisation de l'économie a ouvert le feu et pris de l'avance sur celle du droit et de la décision politique. D'où le porte à faux qui suscite le trouble des esprits et explique que la mondialisation, qui est de soi neutre et irréversible, soit devenue un objet de controverses passionnées. L'État était le cadre de la régulation des activités collectives. Du fait de la mondialisation, il est dépassé: il a perdu sa souveraineté et son pouvoir d'encadrer les initiatives. Tant qu'on n'aura pas reconstitué à l'échelle de la planète une régulation, la mondialisation de l'économie, d'autres activités aussi, telle la circulation de l'information, se déployeront anarchiquement dans un espace sauvage où les plus forts feront la loi et imposeront leur volonté.

Aussi plutôt que de s'opposer à la mondialisation, il faut s'employer à la promouvoir là où elle n'est pas encore réalisée. Pour combattre les effets de la mondialisation, ce n'est pas de moins mais de plus de mondialisation que nous avons besoin, en particulier pour la règle de droit et dans l'ordre du politique.

Où en sommes-nous à cet égard? Comment se présente la situation? L'apprécier sera le second temps de mon intervention. Le monde vit, de ce point de vue, un moment particulièrement critique. C'est l'enjeu et le sens de la grave crise dans laquelle sont entrées depuis l'été dernier les relations internationales. Deux mouvements de sens contraire s'affrontent.

Depuis une quinzaine d'années, on pouvait avoir le sentiment que s'ébauchait un embryon d'organisation à l'échelle de la planète, qui répondait à une aspiration et accompagnait une prise de conscience d'une responsabilité commune. Mentionnons dans le désordre, – mais leur convergence n'en est que plus significative –, quelques indices de cette évolution; la reconnaissance du droit d'ingérence, la légitimité conférée au Conseil de sécurité, l'institutionnalisation des rencontres au sommet entre chefs d'Etat, les efforts pour une gestion raisonnée et partagée des ressources de la planète avec la préoccupation d'un développement durable, et – peut-être plus important que tout – l'instauration d'une justice à l'échelle du globe devant laquelle les gouvernants peuvent être appelés à rendre compte de leurs actes, avec notamment la création de la Cour pénale internationale, institution permanente à compétence universelle. Toutes choses qui participent d'une même logique tendant à répondre à une mondialisation anarchique par une régulation mondiale.

Or, la politique pratiquée par la nouvelle Administration des Etats-Unis s'inspire manifestement d'une autre logique, qui n'est que la vieille politique de puissance des États obéissant à leurs intérêts particuliers; elle menace de ruiner tout ce qui a été fait dans le dernier quart de siècle pour édifier un ordre international fondé sur la concertation.

La construction, ou la reconstruction, d'un ordre à l'échelle mondiale pour contenir les effets pernicieux d'une mondialisation sans foi ni loi, implique aussi l'engagement de l'opinion publique mondiale. A cette éducation d'une citoyenneté mondiale, les Églises peuvent apporter un concours des plus précieux. Il leur incombe d'inviter au dépassement des égoïsmes nationaux et d'ouvrir sur l'universel. A cet égard, par le combat qu'il mène par la parole contre la tentation du recours à la guerre pour résoudre les antagonismes, Jean-Paul II donne un exemple de ce qu'il est possible et souhaitable de faire.